



Avril 2021 | Vol. 19 N° 03

LE Jacobin

LE BULLETIN D'INFORMATION DE SAINT-JACQUES



Souper-spectacle virtuel

Au profit de la  *Maison de la Nouvelle-Acadie*

Détails en page 10.

CONCOURS À LA DERNIÈRE PAGE



RAPPEL CONGÉ DE PÂQUES

En raison du congé pascal, les bureaux municipaux seront fermés le vendredi 2 avril ainsi que le lundi 5 avril.

CONTACT



Mairie

16, rue Maréchal
Saint-Jacques (Québec) J0K 2R0
Téléphone : 450 839-3671
Télécopieur : 450 839-2387
info@st-jacques.org
www.st-jacques.org

Horaires*

Lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30,
vendredi de 8 h à 12 h.
* Fermée entre 12 h et 13 h.

Service téléphonique d'urgence

Après les heures de bureau pour
bris d'aqueduc, fuite d'eau, etc.

Téléphone : 1 800 567-9372

Pendant les heures de bureau, en cas de
panne d'électricité seulement.

Téléphone : 450 839-7697.

Conseil municipal

Prochaines séances

Lundi 12 avril

Lundi 3 mai

Les séances se tiendront en captation vidéo.
Toute demande au conseil doit être transmise à
la direction générale au moins deux semaines à
l'avance pour être inscrite à l'ordre du jour.



Horaires

Lundi et mardi de 13 h à 18 h,
jeudi de 13 h à 20 h
et le samedi de 9 h à 12 h.

Merci de respecter les mesures en vigueur.

Téléphone : 450 831-2296.

SOMMAIRE

Le conseil municipal	
· Mot de la mairesse	3
· Avis public	4
Sécurité civile	
· Capsule de prévention des incendies	5
Loisirs	
· Camp de jour d'été	6
· Décongeler le yéti	6
· La journée sportive	6
· Marche/Viactive	7
· Activités libres	7
Bibliothèque	
· Heure du conte	8
· Trousse brico d'avril	8
· Nouveautés	9
· Conférence virtuelle	9
Culture	
· Événement-bénéfice	10
Vos organismes	
· Inscriptions au baseball mineur	11
· Centre d'action bénévole de Montcalm	11
· Desjardins Caisse de la Nouvelle-Acadie	11
· Association Carrefour Famille Montcalm	11
Communauté	
· Nouveauté	12
· Remerciement	12
Urbanisme	
· Demande de permis et certificats	13
· Formulaire de déclaration de travaux	13
Travaux publics	
· Collecte des encombrants	14
· Stationnement hivernal	15
· Période de dégel	15
· Balayage et nettoyage des rues	15
· Rinçage aqueduc	15
· Abris d'auto temporaires	16
· Cyclisme	16
· Écocentre	16
Offres d'emploi	
· Journalier saisonnier	17
· Étudiants aux travaux publics	18
· Inspecteur municipal	19
Concours	
· Dessin de Pâques	20

Réalisation	Municipalité de Saint-Jacques
Impression	BBM-Imprimerie Lanctôt
Papier	Rolland Enviro 100% recyclé
Distribution	Postes Canada
Parution	Le Jacobin est publié 12 fois l'an.
Tirage	2050 exemplaires.
ISSN :	1708-2994
Dépôt légal	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Dépôt légal	Bibliothèque et Archives Canada

Mot de la mairesse

Chères citoyennes et chers citoyens,

En ce mois d'avril et à l'approche du printemps, je souhaite vous présenter mon équipe, les conseillers et conseillères avec qui je travaille depuis le début de mon mandat. En plus de siéger au conseil municipal, ils sont aussi présents à de nombreux comités afin de faire valoir la voix des citoyennes et des citoyens.

Je veux remercier chacun d'entre eux pour leur participation assidue au conseil, et ce, afin de prendre les décisions les plus adéquates possible pour assurer les orientations de notre Municipalité.

Comme le dit si bien le proverbe « Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ».



Vos conseillers municipaux



Denis Forest
Siège 1



Isabelle Marsolais
Siège 2



Michel Lachapelle
Siège 3



Claude Mercier
Siège 4



François Leblanc
Siège 5



Simon Chapleau
Siège 6

Lors de la lecture de votre Jacobin d'avril, vous remarquerez une toute nouvelle section en page 12. En effet, nous avons constaté votre attachement à la Municipalité avec le succès des capsules « Un thé avec la mairesse ». C'est pourquoi nous vous offrons la possibilité de nous faire part de vos bons coups par le biais de cette nouvelle rubrique.

Également, une autre nouveauté pour les plus jeunes; notre concours de dessin à la dernière page du Jacobin.

À toutes et à tous, je vous souhaite une très belle fête de Pâques!



Josyane Forest
Mairesse de Saint-Jacques

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

AVIS PUBLIC

ADRESSÉ À L'ENSEMBLE DES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

AVIS PUBLIC EST DONNÉ CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 501-2021 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX :

1. QUE lors de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Jacques tenue le 1^{er} mars 2021, le conseil municipal a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 501-2021 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.
2. QUE le projet de règlement numéro 501-2021, conformément à la loi, sera soumis à une consultation publique écrite quant à ses objets et aux conséquences de son adoption lors de l'assemblée publique écrite qui sera tenue à compter de ce jour jusqu'au 23 mars 2021, 16 h 30. Les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer doivent le faire par écrit à info@st-jacques.org.
3. QUE le projet de règlement numéro 501-2021 peut être consulté au bureau de la mairie de Saint-Jacques durant les heures d'ouverture habituelles ainsi qu'au www.st-jacques.org.

Josée Favreau, g.m.a
Directrice générale et secrétaire-trésorière

RÉSUMÉ DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Inscrivez-vous à notre infolettre en consultant le site internet municipal afin de recevoir le résumé des séances du conseil par courriel. <http://www.st-jacques.org/municipalite/profil/>

Des copies papier seront également disponibles à la mairie au 16 rue Maréchal.

**** Les séances du conseil sont disponibles en tout temps sur notre site internet : www.st-jacques.org**

Le ramonage

Près de 1 200 feux de cheminée surviennent en moyenne chaque année au Québec. Ils représentent une source potentielle d'incendie de bâtiment qui pourrait causer d'importantes pertes matérielles et humaines. Par conséquent, il est important de confier l'installation d'un nouvel appareil de chauffage à un professionnel du domaine. Il faut également s'assurer d'un entretien régulier de l'appareil et de ses composantes.



Ramoner :
au moins une fois par année!

Pourquoi ramoner?

Le ramonage contribue à prévenir les incendies ainsi qu'à :

- Prévenir les intoxications au monoxyde de carbone en permettant une meilleure évacuation de la fumée et des gaz toxiques ou nocifs.
- Éliminer la suie et les dépôts inflammables (créosote) qui se sont accumulés dans la cheminée.
- Optimiser l'efficacité de l'appareil de chauffage et permettre une économie de combustible.
- Au professionnel du ramonage de détecter la présence de bris ou de détérioration du système de chauffage et de ses composantes.

Un bon ramonage

Afin de procéder à un ramonage efficace, le professionnel intervient autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment. Il effectuera, entre autres, les tâches suivantes :

- Brosser vigoureusement la cheminée avec une brosse de grandeur adéquate;
- Vérifier l'état du système de chauffage en entier, nettoyer chacune de ses composantes, procéder à l'ajustement des pièces et vous faire part de tout bris ou anomalie;
- Vérifier les distances de dégagement autour de l'appareil ainsi que son installation générale;
- Méfiez-vous d'un ramonage partiel se limitant au passage d'une brosse dans le conduit de la cheminée. Des interventions à l'intérieur du bâtiment doivent aussi être effectuées par un ramoneur et les résidus du ramonage doivent être retirés par celui-ci.

Dénicher un ramoneur compétent

Le registre des détenteurs de licence de la Régie du bâtiment du Québec peut être consulté afin de trouver ou de vérifier certaines informations sur un entrepreneur. Vous pouvez également vous informer auprès des différentes associations de l'industrie du chauffage.

Un ramoneur professionnel devrait détenir les connaissances et l'expertise pour détecter des problèmes liés aux installations. Il devrait être en mesure de vous conseiller quant à l'utilisation et à l'entretien propres à chaque appareil; en plus de posséder l'équipement, les outils et les vêtements de protection nécessaires pour effectuer un ramonage efficace en toute sécurité.

Camp de jour d'été | Soirée d'inscription

Inscription sur place :

Date : 13 avril.

Heure : 16 h 30 à 20 h.

Où : Garage municipal : 186, rue Saint-Jacques

Date : 14 avril.

Heure : 16 h 30 à 20 h.

Où : Garage municipal : 186, rue Saint-Jacques

Aucune inscription ne sera acceptée avant le 13 avril à 16 h 30. Elles seront en continu dès le 15 avril sur les heures de bureau.

Formulaire d'inscription disponible sur place lors des soirées d'inscription et sur le site Internet de la Municipalité : www.st-jacques.org/loisirs/camp-de-jour/.

Pour toute question :

450 839-3671, poste 7670 | loisir@st-jacques.org.



DÉCONGELER LE YÉTI!



Le yéti en vous a envie que vous sortiez dehors et que vous vous remettiez à bouger, à marcher et à faire quelques exercices légers. Alors, inscrivez-vous dès maintenant afin de vous amuser avec Sinda Bennaceur !

Date : 10 avril au 29 mai (8 samedis)

- Groupe 1 : 8 h 30 à 9 h 30
- Groupe 2 : 9 h 45 à 10 h 45
- Groupe 3 : 11 h à 12 h

La taille des groupes sera à déterminer selon les directives de la santé publique.

Public cible : 12 ans et plus

Coût : 80 \$/session plus taxes

Inscription obligatoire auprès de Vincent Grenier, technicien en loisir, au 450 839-3671, poste 7670 ou, par courriel, à loisir@st-jacques.org



LA JOURNÉE SPORTIVE- REPORTÉE

Un événement qui a traditionnellement lieu le 1er samedi du mois de mai.

Toutefois, cette année, il est reporté au **28 août 2021**.

Au plaisir de vous voir en grand nombre !

MARCHE/ VACTIVE

Animée par Janette Léveillé



Cette activité est offerte en collaboration avec la **FADOQ-Saint-Jacques**. Venez marcher avec Mme Léveillé. Inscription obligatoire, groupe de 8 participants maximum.

Date : 7 avril au 26 mai 2021

Heure : à 10 h les mercredis

Point de rendez-vous : parc Aimé-Piette

Pour inscription et information : Vincent Grenier, 450 839-3671, poste 7670, ou, par courriel à loisir@st-jacques.org.



ACTIVITÉS LIBRES

Basketball mixte **NOUVEAU!**

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Qui : 8 à 12 ans.

Session : 13 avril au 25 mai

Quand : les mardis de 18 h à 19 h.

Coût : 14 \$ / participant / session
17,50 \$/non-résident. Taxes incluses

Lieu : Gymnase de l'école Saint-Louis-de-France
(4, rue du Collège).

Matériel requis : bouteille d'eau.

Volleyball mixte

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Qui : 16 ans et plus.

Session : 13 avril au 25 mai

Quand : les mardis de 19 h 15 à 21 h 15.

Coût : 16,10 \$ / participant / session
20,13 \$/non-résident. Taxes incluses

Lieu : Gymnase de l'école Saint-Louis-de-France
(4, rue du Collège).

Matériel requis : bouteille d'eau et ballon de Volleyball.

Badminton mixte

RÉSERVATION DE TERRAIN OBLIGATOIRE

Qui : pour tous.

Session : 14 avril au 26 mai

Horaire : les mercredis, entre 18 h et 22 h.

Coût : 16,10 \$ / participant / session
20,13 \$ / non-résident. Taxes incluses

Lieu : Gymnase de l'école Saint-Louis-de-France
(4, rue du Collège).

Matériel requis : raquette, volant et bouteille d'eau.

Hockeyball mixte

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Qui : enfants de 6 à 12 ans.

Session : 12 avril au 31 mai (mis à part le 24 mai)

Horaire : les lundis de 18 h à 19 h.

Coût : 14 \$ / participant / session
17,50 \$ / non-résident.

Lieu : Gymnase de l'école Saint-Louis-de-France
(4, rue du Collège).

Matériel requis : lunettes de protection et bouteille d'eau obligatoires. * Il est recommandé d'utiliser votre bâton s'il est muni d'une palette de plastique et de porter gants, protège-tibias et casque avec visière ou un couvre-visage.

Information et inscription : Vincent Grenier, technicien en loisirs, au 450 839-3671, poste 7670, ou à loisir@st-jacques.org

HEURE DU CONTE EN PYJAMA, À LA MAISON

Deux rendez-vous virtuels pour dire bonjour à la fraîcheur du printemps à travers les contes, avec l'animatrice Karine Fortin.

Inscrivez-vous via l'événement Facebook ou bien en scannant le code QR ci-dessous. Un code de visionnement vous sera envoyé par courriel.



ÇA POUSSE! FLEURS ET POTAGER. DES FRUITS ET DES LÉGUMES, COMME C'EST BON !

Jeudi 8 avril à 18 h 30

Les deux mains dans la terre et le cœur au jardin, on écoute les contes du printemps.

Jeudi 22 avril à 18 h 30

On remplit notre assiette d'histoires colorées et vitaminées pour la belle saison.

TROUSSE BRICO D'AVRIL

Semis maison

Dès le 1er avril.

Tout le nécessaire pour commencer des semis à la maison! Les enfants pourront choisir deux semences parmi les suivantes :

- concombres
- laitue
- tomate
- oeillet d'Inde



Une belle activité pour s'émerveiller du retour des beaux jours! Disponible à la bibliothèque à compter du 1er avril. Quantités limitées!



Horaires réguliers
 Lundi 13 h à 18 h
 Mardi 13 h à 18 h
 Jeudi 13 h à 20 h
 Samedi 9 h à 12 h

BIBLIOTHÈQUE

NOUVEAUTÉS



Le sablier
Édith Blais



Le fantôme de Suzuko
Vincent Breault



La mémoire est une corde de bois d'allumage
Benoit Pinette



La maison des Levasseur T.3: 1964. Les Grand-Remous
Julie Rivard



Le bazar du zèbre à pois
Raphaëlle Giordano



Les manuscrits de la main morte
Christophe Roux-Dufort



Les jolis deuils T.3: Horizons bleus
Marjolaine Bouchard



1000 airs du Québec et de l'Amérique francophone
Olivier Demers



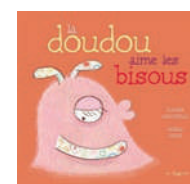
Le chant des ténèbres
Ian Rankin



9 T.02 Le crépuscule des fauves
Marc Levy



P'tit Loup se brosse les dents
Orianne Lallemand et Éléonore Thuillier



La doudou aime les bisous
Maira Chiodi et Claudia Larochelle

CONFÉRENCE VIRTUELLE

Travaux printaniers et implantation de potager

15 avril 18 h 30 sur Zoom

Jasmin Lafortune de la Coop Jardinons, fin connaisseur et grand passionné de jardin, vous livre les trucs et astuces de tout bon jardinier. Une rencontre virtuelle de deux heures pour réussir votre potager maison!

Inscription en ligne ou au 450-831-2296



CULTURE

MAISON DE LA NOUVELLE-ACADIE

SOUPER-SPECTACLE VIRTUEL

19 mai à 19 h

Au profit de la Maison Nouvelle-Acadie

L'équipe de votre centre d'interprétation local a voulu réinventer sa soirée-bénéfice annuelle afin de vous convier à un événement rassembleur hors de l'ordinaire.

Le 19 mai 2021, la Municipalité de Saint-Jacques vous invite à un souper-spectacle virtuel au profit de la Maison de la Nouvelle-Acadie!

Au
St Jacques

Au menu, deux choix de repas gastronomiques à emporter proposés par le chef Florent Romano du restaurant Au St-Jacques.

Vos repas pourront être récupérés sur place à compter de 16 h 30.



À compter de 19 h, la violoniste Catherine Planet et le guitariste Mathieu Gagné de la Chasse-Balcon vous invitent à découvrir leur répertoire de musique traditionnelle acadienne!

Un spectacle d'une heure diffusé en direct de la Maison de la Nouvelle-Acadie sur la plateforme de visionnement Zoom.

À ne pas manquer!

Participer à cet événement-bénéfice, c'est dire combien vos racines vous tiennent à cœur!

Billets en vente dès maintenant au coût de 100 \$ (reçu de don de bienfaisance de 50 \$) :

• Pour le souper-spectacle virtuel :



• Pour faire un don :



Contactez-nous également par courriel à perception@st-jacques.org ou au téléphone 450-839-3671

 Municipalité de
Saint-Jacques

MRC de
Montcalm
Entre futur et nature

 **Desjardins**
Caisse de la Nouvelle-Acadie

 **GCIA**
Le studio



Inscriptions au baseball mineur

Bienvenue à tous les garçons et les filles de 4 à 16 ans. Les pratiques débiteront en gymnase dès que la Santé publique le permettra. Quand la température sera clémente, nous jouerons sur un terrain de balle du territoire Montcalm / Rawdon, toujours en respectant les directives de la Santé publique.

Inscriptions :

Aller sur le site www.abmrm.com et suivez les instructions d'inscription.

Ayez en main la carte d'assurance maladie de l'enfant. Plusieurs détails se trouvent sur le site.

Vous aurez la possibilité de payer par virement, chèque ou carte de crédit.

Rallye Cap (2015-2016-2017) : 110 \$
Novice (2014) : 160 \$
9U (2012-2013) : 230 \$
11U (2010-2011) : 230 \$
13U (2008-2009) : 230 \$
15U (2006-2007) : 230 \$

Pour les prix des joueurs de Rawdon, soustrayez 85 \$ par inscription puisque votre municipalité subventionne l'Association directement. Pour les résidents des autres villes/municipalités, informez-vous, certaines offrent des programmes de remboursement.

Pour toutes questions, vous pouvez nous rejoindre par Facebook, par courriel ou par téléphone.

Eric Charette	abmrm.ec@gmail.com	514 713-6300
Richard Bélair	rbelair55@hotmail.com	450 803-5396
François Gagnon	abmrm.fg@gmail.com	514 914-5619
Guillaume Lépine	g.lepine@groupmc2.com	514 265-1755



Les Grizzlies

Bénévolat,
c'est chic!



SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE ^{47^e}
18 au 24 avril 2021

fca q
Fédération des
centres d'action bénévole
du Québec



Le Centre d'action bénévole de Montcalm

tient à remercier tous les bénévoles de
la municipalité de Saint-Jacques
pour leur dévouement, leur générosité et leur disponibilité.

Vous faites une différence.

Merci d'illuminer nos vies!



Assemblée générale annuelle virtuelle

Vous êtes cordialement invité à y participer
et à prendre connaissance des résultats de
votre caisse.

Date: **Jeudi 22 avril 2021**

Heure: **19h00**

Lien : www.desjardins.com/caisse-nouvelle-acadie



À vous de voter!

Le vote se fera en ligne.

Du **23 au 26 avril 2021**, rendez-vous sur le
www.desjardins.com ou sur le site de votre
caisse pour voter, par AccèsD, sur le
versement de la ristourne et l'élection des
administrateurs.

 **Desjardins**
Caisse de la Nouvelle-Acadie



Jardin Humani-Terre

Vous aimez jardiner!

Ou vous voulez apprendre à jardiner?

En collaboration avec l'Association Carrefour Famille Montcalm,
Jardin Humani-Terre vous offre la possibilité de participer
au jardin collectif écologique ici même à l'ACFM.

Pour plus d'information : 450 439-2669
ou 1 877 439-2454.



COMMUNAUTÉ

NOUVEAUTÉ ET REMERCIEMENT

NOUVEAUTÉ

La municipalité a envie de vous entendre!

Afin de mettre notre région et les gens qui l'habitent en lumière, nous avons ajouté une section communauté à votre journal municipal.

Nous avons besoin de vous pour rédiger des articles intéressants!

Si vous avez envie de nous parler d'un bon coup, d'un parcours impressionnant, d'un projet inspirant ou encore d'une prouesse sportive, écrivez-nous.

Pour plus d'information, contactez-nous à communication@st-jacques.org

Au plaisir de vous lire!

REMERCIEMENTS

La municipalité aimerait remercier l'excellent travail de l'équipe des travaux publics pour l'entretien des installations du parc Aimé-Piette, de la patinoire et du sentier glacé.

Les citoyens bénéficient de votre travail acharné et grâce à vous, nous avons pu profiter de nos magnifiques installations pendant tout l'hiver.



En cette période de rinçage des aqueducs, la municipalité aimerait remercier les employés de la station de traitement des eaux usées pour leur bon travail.

Nous voulions vous faire savoir que votre présence au sein de l'équipe fait toute la différence pour les citoyens. Encore une fois, merci pour tout ce que vous faites.



DEMANDE DE PERMIS ET CERTIFICATS

Le printemps arrive à grands pas!



N'oubliez pas de venir chercher un permis si vous entreprenez des travaux à la maison. Vous pouvez consulter notre site internet pour savoir si vous avez besoin d'un permis pour vos différents projets printaniers dans la section urbanisme, demande de permis et certificats. Vous trouverez également les différents formulaires de demande de permis à remplir dans la même section de notre site internet.

Il est possible de les envoyer par courriel ou bien de venir les porter directement au bureau de l'hôtel de ville au 16, rue Maréchal.

Vous pouvez contacter Charles Durand St-Georges, inspecteur municipal par téléphone au 450 839-3671 poste 7660 ou par courriel à urbanisme@st-jacques.org pour plus d'information.

FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE TRAVAUX

Les citoyens qui désirent entreprendre des travaux à la maison qui ne nécessitent pas de permis devront remplir un formulaire de déclaration de travaux.

Principalement, ce formulaire vise à rappeler aux citoyens que malgré le fait qu'aucun permis n'est requis, il y a des normes à respecter dans le règlement d'urbanisme. Par exemple, l'installation d'une clôture ou la plantation d'une haie ne nécessite pas de permis. Toutefois, il y a des normes à respecter dans le règlement de zonage au niveau de la hauteur et de leur emplacement.

Le citoyen devra donc remplir le formulaire de déclaration de travaux et inscrire une description des travaux, l'emplacement des travaux, la durée de ceux-ci et le coût de réalisation. De cette façon, la municipalité va être en mesure de valider si les normes du règlement de zonage ont été appliquées.

Le citoyen doit s'assurer de remplir le formulaire et de s'informer sur les normes avant d'entreprendre des travaux. Plusieurs autres projets nécessitent une déclaration de travaux.

Il est possible de consulter la liste des travaux admissibles à la déclaration à la Municipalité ou sur notre site internet dans l'onglet urbanisme, demande de permis et certificats.

Collecte des encombrants

Vendredi 30 avril

La collecte des objets encombrants

QU'EST-CE QU'UN ENCOMBRANT? Toute matière admissible à un autre type de collecte (matières recyclables, organiques ou résidus verts) **ne doit pas** se retrouver dans la collecte des objets encombrants.

La collecte des encombrants permet aux citoyens de se débarrasser de leurs déchets trop volumineux pour être déposés dans les bacs roulants à déchets.

Dans tous les cas où des items ont un potentiel de valorisation, l'Écocentre local doit être priorisé.

MATIÈRES REFUSÉES :

- ✗ Sacs de feuilles et de gazon ;
- ✗ Poubelles et sacs de déchets ;
- ✗ Bacs roulants bleus et bruns ;
- ✗ Déchets déposés en vrac (non ensachés) ou lousés au sol ;
- ✗ Pneus et pièces d'auto (incluant les boîtes pour camion pickup) ;
- ✗ Toiles de piscine, bâches ou tapis qui ne sont pas roulés en section de 5 pieds et solidement attachés ;
- ✗ Appareils électroniques de télécommunications (par exemple : télévisions, ordinateurs, imprimantes, système audio et vidéo, etc.) ;
- ✗ Résidus domestiques dangereux (RDD) comme peinture, aérosols, néons, bonbonnes de propane, etc. ;
- ✗ Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) comme des planches de bois, morceaux de 2 X 4, panneaux de contreplaqué (plywood), madriers, poteaux de clôture, patio, lattes de plancher et autre recouvrement de sol, de portes, fenêtres, cloison-sèche (gypse), bardeaux d'asphalte, céramique, vinyle, etc. ;
- ✗ Objets tranchants et/ou pointus – verre, miroir, morceaux de vitre, items avec des clous apparents, etc. ;
- ✗ Boîtes de carton et autres matières recyclables ;
- ✗ Appareils réfrigérants comme les réfrigérateurs, les congélateurs, les refroidisseurs d'eau et les climatiseurs ;
- ✗ Branches, cèdres, troncs et billots de bois, morceaux de béton, roches, terre et tourbe ;
- ✗ Déchets lousés ou en vrac déposés dans les baignoires, barils, remorques ou autres ;
- ✗ Item avec un moteur à essence ou contenant de l'huile (exemple : tondeuse).

MATIÈRES ACCEPTÉES :

- ✓ Bac roulant noir/gris/vert ;
- ✓ Bac roulant noir/gris/vert supplémentaire avec collant autorisé par la Municipalité ;
- ✓ Mobilier (table, chaise, divan, luminaire, lampe sur pied, armoire/bibliothèque, etc.)
- ✓ Appareils ménagers (laveuse, sècheuse, lave-vaisselle, cuisinière) ;
- ✓ Petits appareils et électroménagers (micro-ondes, ventilateurs sur pied, etc.) ;
- ✓ Matelas, lits et sommier (non encombrés de matières refusées) ;
- ✓ Tapis, toile ou bâche attachée ;
- ✓ Meubles et pièces de meuble (exemple : panneaux de bibliothèque, tiroirs, pattes de tables, etc.) ;
- ✓ Toilette, lavabo, meuble-lavabo, vanité, baignoire ;
- ✓ Barbecue (sans la bonbonne) ;
- ✓ Vélo, jouets ou items pour enfants (poussette, balançoire, chaise haute, modules divers, sièges d'auto, etc.) ;
- ✓ Items saisonniers (râteau, pelle, brouette, balai, etc.).





Rappel : Règlement no 003-2018

Afin de faciliter les opérations de déneigement, il est strictement interdit de stationner un véhicule routier sur les chemins publics du :

1er novembre au 15 avril inclusivement
entre 23 h et 7 h, sur l'ensemble du territoire de la Municipalité.

Période de dégel

Le ministère des Transports rappelle aux utilisateurs de véhicules lourds et camions de livraison que les limites de charges autorisées sont réduites en période de dégel sur l'ensemble des chemins publics. Cette restriction est appliquée afin de tenir compte de la capacité portante du réseau routier qui est plus faible durant cette période.

Pour la période de dégel 2021, les dates visées de début et de fin de la restriction des charges pour le territoire sont les suivantes : du lundi 15 mars 00 h 01 au vendredi 14 mai 23 h 59.

Selon l'évolution des conditions météorologiques, le début et la fin de la période de restriction des charges peuvent être devancés ou retardés.

Balayage et nettoyage des rues



L'opération de nettoyage de nos rues municipales sera effectuée dès que les conditions climatiques le permettront. Cette vaste opération annuelle se déroulera afin de faire disparaître les pierres, le sable et les débris de toute sorte.

Il est possible qu'un second passage soit nécessaire dans les sections où les rues seront encore enneigées ou ombragées.

Rinçage aqueduc



Dès le 17 avril prochain, la Municipalité procédera au rinçage de l'ensemble des conduites de son réseau d'aqueduc à compter de la nuit du 17 au 18 avril 2021. Les opérations dureront environ 2 semaines, toujours de nuit. L'opération a pour objectif d'éliminer les dépôts dans les conduites.

Il est probable que l'opération de rinçage entraîne des épisodes d'eau colorée. Le cas échéant, il est recommandé de laisser couler l'eau quelques minutes afin qu'elle redevienne incolore avant de la consommer. Malgré son aspect coloré, l'eau demeure en tout temps potable et ne nécessite pas d'ébullition.

Pour tout renseignement, contactez le Service des travaux publics au 450 839-3671, poste 7674.

TRAVAUX PUBLICS

INFORMATION

Abris d'auto temporaires

L'installation d'un abri d'auto temporaire est autorisée entre le 15 octobre d'une année et le 15 avril de l'année suivante.



Cyclisme

Les automobilistes ne peuvent plus se stationner en bordure du trottoir à l'intérieur des pistes cyclables. La municipalité de Saint-Jacques offre aux cyclistes l'accès à son réseau cyclable d'avril à novembre.

Le nettoyage des pistes cyclables est amorcé, mais les éléments de signalisation seront ajoutés au cours des prochaines semaines. Les utilisateurs sont donc invités à être vigilants.

Écocentre

Ouverture le 10 avril 2021



QU'EST-CE QU'UN ÉCOCENTRE ?

- L'écocentre est un lieu de dépôt et de récupération d'objets encombrants mis à la disposition des citoyens.
- On y reçoit des matières qui ne sont pas acceptées dans la collecte régulière des ordures ménagères.
- L'objectif premier d'un écocentre est de valoriser la plus grande proportion de matières reçues.

COMMENT VOUS Y RENDRE ?

L'Écocentre est situé au 2456, route 125 (adjacent au garage municipal de Sainte-Julienne)

HEURES D'OUVERTURE

L'écocentre sera ouvert du 10 avril 2021 au 6 novembre 2021
Lundi | Mardi | Vendredi | Samedi de 8 h à 16 h
Dimanche de 8 h 30 à 12 h
Tél. : 450 421-4656

VÉLOS USAGÉS RECUEILLIS À L'ÉCOCENTRE

L'entreprise Bécik Jaune récupère des vélos usagés pour leur donner une seconde vie.

Ces derniers seront réparés et remis en état de fonctionnement par des élèves en adaptation scolaire.
www.becikjaune.ca

Édition 2021

Récupérer, un geste **ÉCOLOGIQUE** pour notre collectivité !

Récupération d'objets encombrants
Valorisation de la matière reçue
Protection de l'environnement

BÉCIK JAUNE

Sainte-Julienne
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT
COMITÉ INTERMUNICIPAL FONDATEUR



JOURNALIER SAISONNIER

Municipalité de plus de 4 000 habitants située dans la belle région de Lanaudière, la Municipalité de Saint-Jacques désire recruter une personne dynamique intéressée à rejoindre l'équipe du Service des travaux publics à titre de journalier saisonnier.

Sous la responsabilité de la directrice des travaux publics, le ou la titulaire du poste aura le mandat de réaliser les tâches relatives à l'entretien, la réparation et l'amélioration du réseau routier : chemins, fossés, ponceaux, signalisation, l'entretien des espaces verts, des immeubles municipaux et des parcs et espaces verts et des bâtiments de la Municipalité de Saint-Jacques.

Il ou elle aura en outre les fonctions suivantes :

- Faire l'entretien des parcs et des espaces verts (tonte de gazon, arrosage de fleurs, balayage, etc.) ;
- Faire l'entretien et les réparations des infrastructures (routes, fossés, stationnements, etc.) et des bâtiments appartenant à la Municipalité ;
- Effectuer des travaux manuels tels que la coupe de gazon, le nettoyage des terrains, l'arrosage, l'application d'engrais, le fauchage, entretien des stationnements, peinture de borne d'incendie et autres ;
- Utiliser des équipements et véhicules tels que tondeuse à gazon, coupe-herbe, débroussailleuse, camion pick-up avec remorque et autres ;
- Assister les journaliers aux travaux publics ;
- Effectuer toutes autres tâches requises aux travaux publics.

EXIGENCES

Le candidat ou la candidate doit :

- Détenir un diplôme d'études secondaires ou en voie de l'obtenir ;
- Détenir un permis de conduire valide ;
- Posséder une carte de sécurité pour les chantiers de construction (ASP Construction) ;
- Posséder une carte RCR (atout).

QUALITÉS PERSONNELLES RECHERCHÉES

- Avoir une bonne santé physique ;
- Démontrer de l'autonomie, de la polyvalence et de la facilité d'apprentissage ;
- Avoir un bon esprit d'équipe.

CONDITIONS D'EMPLOI

- Temps plein ;
- Saisonnier (avril à novembre) ;
- Horaire 40 h par semaine ;
- Salaire établi selon la politique salariale en vigueur.

Si ce poste vous intéresse et que vous répondez aux exigences, faites parvenir votre curriculum vitae **avant 16 h, le 6 avril 2021**, à :

Mme Valérie Langlois
Directrice des travaux publics
Municipalité de Saint-Jacques
16, rue Maréchal
Saint-Jacques (Québec) J0K 2R0
travauxpublics@st-jacques.org

ENTRÉE EN FONCTION

Début avril

**La Municipalité de Saint-Jacques applique un programme d'équité en matière d'emploi.
À compétence égale, nous favoriserons les candidatures de Saint-Jacques.
Seules les personnes retenues seront contactées.**



ÉTUDIANTS TRAVAUX PUBLICS

Municipalité de plus de 4 000 habitants située dans la belle région de Lanaudière, la Municipalité de Saint-Jacques désire recruter deux personnes dynamiques intéressées à rejoindre l'équipe du Service des travaux publics à titre d'étudiants.

Sous la responsabilité de la directrice des travaux publics, les titulaires du poste auront le mandat de réaliser les tâches relatives à l'entretien, la réparation et l'amélioration du réseau routier : chemins, fossés, ponceaux, signalisation, l'entretien des espaces verts, des immeubles municipaux et des parcs et espaces verts et des bâtiments de la Municipalité de Saint-Jacques.

Les titulaires auront en outre les fonctions suivantes :

- Faire l'entretien des parcs et des espaces verts (tonte de gazon, arrosage de fleurs, balayage, etc.) ;
- Faire l'entretien et les réparations des infrastructures (routes, fossés, stationnements, etc.) et des bâtiments appartenant à la Municipalité ;
- Effectuer des travaux manuels tels que la coupe de gazon, le nettoyage des terrains, l'arrosage, l'application d'engrais, le fauchage, entretien des stationnements, peinture de borne d'incendie et autres ;
- Utiliser des équipements et véhicules tels que tondeuse à gazon, coupe-herbe, débroussailleuse, camion pick-up avec remorque et autres ;
- Assister les journaliers aux travaux publics et laver les véhicules ;
- Effectuer toutes autres tâches requises aux travaux publics.

EXIGENCES

Les candidats doivent :

- Retourner aux études en septembre prochain ;
- Détenir un permis de conduire valide ;
- Posséder une carte de sécurité pour les chantiers de construction (ASP Construction) (atout) ;
- Posséder une carte RCR (atout).

QUALITÉS PERSONNELLES RECHERCHÉES

- Avoir une bonne santé physique ;
- Démontrer de l'autonomie, de la polyvalence et de la facilité d'apprentissage ;
- Avoir un bon esprit d'équipe.

CONDITIONS D'EMPLOI

- Temps plein ;
- Sur 10 semaines ;
- Horaire 40 h par semaine ;
- Salaire établi selon la politique salariale en vigueur.

Si ce poste vous intéresse et que vous répondez aux exigences, faites parvenir votre curriculum vitae **avant 16 h, le 6 avril 2021**, à :

Mme Valérie Langlois
Directrice des travaux publics
Municipalité de Saint-Jacques
16, rue Maréchal
Saint-Jacques (Québec) J0K 2R0
travauxpublics@st-jacques.org

ENTRÉE EN FONCTION

Début juin

La Municipalité de Saint-Jacques applique un programme d'équité en matière d'emploi.
À compétence égale, nous favoriserons les candidatures de Saint-Jacques.
Seules les personnes retenues seront contactées.



INSPECTEUR MUNICIPAL

Description de l'organisme

Municipalité de plus de 4 000 habitants située dans la belle région de Lanaudière. La Municipalité de Saint-Jacques désire recruter une personne dynamique et efficace pour occuper le poste **D'INSPECTEUR MUNICIPAL**. Sous l'autorité de la directrice générale, le titulaire aura le mandat d'assurer l'ensemble des services relatifs à l'urbanisme et à l'inspection municipale.

Type de poste

Permanent, temps plein à raison de 35 h semaine, du lundi au vendredi (vendredi AM seulement).

Principales tâches

Cette personne assumera les diverses fonctions reliées à l'application de la réglementation d'urbanisme et des règlements provinciaux. Aussi, de façon non limitative, elle sera appelée à effectuer les tâches suivantes :

- Recevoir, traiter et répondre aux diverses demandes des citoyens et professionnels;
- Assurer l'émission des permis municipaux conformément aux normes et aux règlements municipaux en vigueur;
- Préparer les modifications réglementaires et rédiger les règlements;
- Élaborer et préparer les dossiers d'infraction pour la cour municipale;
- Acheminer les demandes d'autorisation à la CPTAQ;
- Siéger comme personne-ressource au Comité consultatif d'urbanisme;
- Agir comme inspecteur municipal et faire respecter la réglementation en matière d'urbanisme;
- Planifier et gérer les activités et les budgets de son secteur;
- Communiquer efficacement avec les citoyens et les élus;
- Participer au développement de la municipalité;
- Exécuter toutes autres tâches connexes.

Exigences

- Détenteur d'un diplôme d'études collégiales ou universitaires en génie civil ou en urbanisme;
- Expérience minimale de trois ans dans un domaine reconnu;
- Entregent et bonne capacité à travailler en équipe;
- Être capable d'autonomie et faire preuve de leadership;
- Bonne connaissance des logiciels de la suite Office et de PG Solutions;
- Bonne connaissance de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU).

Conditions salariales

- Salaire établi selon la politique salariale en vigueur;
- Assurances collectives après 3 mois de service continu ;
- Programme de fonds de pension après 6 mois de service continu.

Faire parvenir votre CV au info@arh.services , avant 16 h, le 6 avril 2021.

Municipalité de Saint-Jacques, 16, rue Maréchal, Saint-Jacques (Québec), J0K 2R0

Entrée en fonction : Mai 2021

*La Municipalité souscrit aux principes d'égalité en emploi. Bienvenue à toutes les candidatures.
À compétence égale, nous favoriserons les candidatures de Saint-Jacques.
Seules les personnes retenues seront contactées.
L'utilisation du masculin est dans le seul but d'alléger le texte*

CONCOURS

À l'occasion de Pâques, nous organisons un concours de dessin de Pâques, jusqu'au 9 avril 2021, ouvert aux enfants de 0 à 12 ans, résident de Saint-Jacques.

Les enfants peuvent dessiner, peindre ou avoir recours à toute autre technique.

Faites participer vos enfants et tentez de gagner un chocolat de Pâques. Le gagnant sera pigé au hasard parmi les dessins reçus.

Il doit être déposé à la Mairie au 16 rue Maréchal.

Au dos du dessin, n'oubliez pas d'indiquer le nom et prénom de l'enfant, son âge ainsi qu'un numéro de téléphone. Un dessin par enfant est autorisé.

Bonne chance à tous!

